

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	10
• absents	3
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 11 août 2022 à 18 heures 00

Date de convocation :
03 août 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
04 août 2022

Objet

Annulation de l'achat des terrains Monsieur LOREY

Mme STRADERE Michèle

SOUS-PRÉFECTURE**06 OCT. 2022****SAINT-GAUDENS**

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine

Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, SALES André

Absent : VALLE Anthony

Absents avec procuration : BOLEA Maryse donne procuration à STRADERE Michèle, MAURETTE Bernard donne procuration à BALLARIN Jacques

Secrétaire de séance :

Mme VEYRIES Nadine

Le conseil municipal avait délibéré pour l'achat des parcelles de M. LOREY cadastrées section B n° 595 - 450 - 1189 - 969 et 252, d'une superficie totale de 16 938m² pour la somme de 8000€ TTC.

Madame le Maire rappelle que ces terrains se situent en zone inondable (crue exceptionnelle).

De plus, ces terrains ont, une fois de plus, subi les inondations de janvier 2022.

Les rencontres avec les services de l'Etat ne laissent entrevoir aucune solution pour limiter les risques d'inondations sur ces terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner de suite favorable à ce dossier et se désiste de cet achat, les projets en vue ne pouvant voir le jour.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Saint-Gaudens.

Fait à Barbazan, le 30 septembre 2022

Le Maire,

